



# BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

DE LA HAYE ET BRUXELLES

Février 2023

## AU SOMMAIRE

### P.2 ACTUALISATION DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

BE : En 2023, l'économie belge devrait suivre la tendance de la zone euro, avec une croissance positive dans un contexte de détente progressive de la pression inflationniste

NL : Le relâchement progressif de l'inflation permettrait à l'économie néerlandaise d'enregistrer une croissance positive en 2023

LU : L'économie du Grand-Duché devrait rester dynamique en 2023 malgré une progression du déficit public

### P.3 REACTIONS A L'ANNONCE DU *GREEN DEAL INDUSTRIAL PLAN*

BE : Face à l'Inflation Reduction Act, la Belgique appelle à une réponse européenne coordonnée qui préserve l'intégrité du marché intérieur

NL : Le gouvernement soutient une stratégie de long-terme européenne en réponse à l'IRA, mais insiste sur la préservation du cadre concurrentiel du marché commun

LU : Le gouvernement est favorable à une réaction européenne coordonnée ainsi qu'à l'instauration d'un dialogue entre l'UE et les États-Unis

### P.5 SECTEUR DE L'ÉOLIEN

BE : Le gouvernement fédéral poursuit une politique volontariste en matière de développement de l'éolien en mer

NL : Le gouvernement néerlandais a des objectifs élevés pour le développement de l'éolien en mer, qui offre encore un grand potentiel au regard des autres énergies renouvelables (ÉnR)

LU : Le gouvernement du Luxembourg a conclu un accord de coopération avec le Danemark pour le développement d'un projet éolien offshore

### P.6 SECTEUR DU NUCLEAIRE

BE : Les autorités formalisent avec Engie-Electrabel les conditions de la prolongation de deux réacteurs nucléaires dans le cadre d'un accord décisif

NL : Les Pays-Bas veulent renforcer la part du nucléaire dans leur mix électrique

### P.7 ÉVÉNEMENTS À VENIR

# Actualisation des prévisions macroéconomiques

**Belgique** – En 2023, l'économie belge devrait suivre la tendance de la zone euro, avec une croissance positive dans un contexte de détente progressive de la pression inflationniste

L'économie belge s'est globalement montrée résiliente face à la crise énergétique et aux conséquences de la guerre en Ukraine. En effet, le PIB belge a crû en 2022 de 3,1% porté notamment par un **marché du travail et une consommation privée solides**. Le taux d'inflation sur l'année 2022 en Belgique s'élève à +10,4% (IPCH), soit une dynamique supérieure aux moyennes UE (+9,3%) et ZE (+8,5%). Cette inflation plus élevée s'explique par **une hausse des prix de l'énergie plus marquée en Belgique** (+60% sur les 12 derniers mois, contre +37% sur la même période dans la ZE).

**Le PIB belge devrait croître de 0,8% en 2023** selon les prévisions d'hiver de la Commission européenne<sup>1</sup>, soit une performance proche de celle prévue en moyenne pour la ZE (0,9%), et de 1,6% en 2024. **La consommation des ménages serait le principal moteur de la croissance** grâce à la nette progression du pouvoir d'achat par habitant soutenue par l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales. A ce titre, la Banque nationale de Belgique (BNB) a mis en garde contre l'augmentation rapide des coûts salariaux (+5,9% en 2022, +8,5% en 2023), qui dégrade la compétitivité des entreprises, entraînant un déficit du compte courant au-delà de 2024.

**Le taux d'inflation belge (IPCH) devrait nettement ralentir sur les deux prochaines années.** En 2023, la Commission prévoit pour la Belgique une inflation de 4,3% et une inflation de 2,7% l'année suivante. Ces prévisions convergent

avec celles de la BNB qui prévoit un taux d'inflation à 4,4% en 2023 et à 2,4% en 2024.

**Enfin, la croissance des dépenses publiques (représentant env. 55% du PIB pour 2023) creuse le déficit budgétaire** (-4,3% en 2022, -5,3% en 2023 d'après la BNB). Malgré le contexte de forte inflation, le ratio d'endettement est sur une trajectoire ascendante (105% du PIB en 2022, 108% en 2023), dans un contexte de remontée des taux d'intérêt.

**Pays-Bas** – Le relâchement progressif de l'inflation permettrait à l'économie néerlandaise d'enregistrer une croissance positive en 2023

**Si l'économie néerlandaise a connu une forte croissance au S1 2022, celle-ci a été davantage impactée par les conséquences de la guerre en Ukraine au S2** (croissance de +0,6% au T3). Les Pays-Bas devraient en 2022 enregistrer un taux d'inflation élevé (11,6%), soit +4 pp supérieurs à la moyenne de la zone Euro, en raison d'une **très forte pression sur les prix de l'énergie** (+67 % sur les 12 derniers mois), qui continuera à éroder le pouvoir d'achat des ménages (repli cumulé prévu de -4% en 2022 et 2023). **La progression des investissements des entreprises a également été freinée** par les pénuries de main d'œuvre (taux de chômage de 3,5% en déc. 2022), la progression des prix des intrants et l'incertitude sur les perspectives macroéconomiques.

Dans ses nouvelles prévisions, la Commission européenne a revu ses prévisions de croissance à la hausse (+0,3 pp) par rapport à nov. 2022, prévoyant **une croissance du PIB de 0,9% en 2023, soit une performance** similaire à la moyenne de la ZE. Ces prévisions sont alignées sur celles récentes d'institutions néerlandaises (banque centrale néerlandaise +0,8%; CPB +0,9%) et plus optimistes que celles du FMI (+0,6%). Les hausses de salaires (dont +10% du salaire minimum à compter de jan. 2023) et les mesures gouvernementales ne compenseraient que partiellement l'inflation qui, bien qu'en repli à la faveur de la diminution des prix de l'énergie et du bouclier tarifaire, resterait soutenue en 2023 (+4,5%), pénalisant d'autant le pouvoir

d'achat et la consommation privée affectés par un contexte de forte dégradation de la confiance. La Commission confirme ne pas anticiper de forte reprise de l'investissement en raison d'incertitudes persistentes. Malgré l'augmentation modérée des salaires, La « surchauffe » de l'économie (chômage structurel, crises de l'immobilier et de l'azote, pénurie de main d'œuvre etc.) entretient une inflation sous-jacente élevée (5,5% en 2022, 7,2% prévu en 2023).

**La croissance du PIB néerlandais devrait légèrement revondir en 2024 (+1,3%, CE ; +1,6%, DNB).** Le recul du prix des matières premières atténuerait l'inflation (2,7%), dynamisant la consommation et les investissements. Anticipant le retrait des dispositifs publics de soutien, la DNB anticipe une inflation à 5% en 2024.

**Après une période d'excédents budgétaires entre 2016 et 2019, les Pays-Bas ont enregistré un déficit public de -3,7% du PIB en 2020, réduit à -2,6% en 2021.** Le déficit devrait continuer à se résorber en 2022 (-1,0%) avant de progresser en 2023 (-3,0%) en raison du financement de dispositifs d'atténuation du renchérissement de l'énergie. **Après une progression de +6,2 pp en 2020 (54,7%), le stock de dette publique s'est réduit à env. 50% du PIB en 2022 (49% au T3 2022, 451 Md€),** à la faveur de la forte inflation entraînant à court terme davantage le dénominateur à la hausse (PIB) que le numérateur (stock de dette).

**Luxembourg – L'économie du Grand-Duché devrait rester dynamique en 2023 malgré une progression du déficit public**

Après un S1 2022 modéré par le ralentissement de l'investissement et de l'exportation de biens, la croissance du PIB s'est accélérée au Q3 (+1,1% en g.t.) grâce à la résilience de la consommation privée et du secteur financier. La Commission a ainsi **revu à la hausse dans ses prévisions d'hiver les perspectives de croissance 2022, à 2% (+0,5 pp rapport à nov. 2022).**

La Commission prévoit une **croissance du PIB de +1,7% en 2023, particulièrement soutenue par la consommation**, étayée par le maintien de mesures gouvernementales (*Solidaritétspak*) et l'indexation automatique des salaires (déclenchement de 3 tranches indiciaires prévues en fev., avr. et au T4 2023) compensant la forte inflation (estimée à +8,2% en 2022, puis +3,1% en 2023). Les **investissements seront à la fois stimulés par la baisse des prix des intrants et freinés par la hausse des taux d'intérêt.** En particulier, le secteur de la construction pourrait souffrir du renchérissement des coûts de financement et des capacités d'emprunt moindres des ménages.

La croissance devrait se maintenir en 2024 **(+2,4%) dans un contexte d'inflation moindre (+2,7%), pratiquement en alignement avec sa croissance potentielle.**

Après un déficit budgétaire de -3,4% en 2020, le gouvernement avait renoué avec un excédent en 2021 (0,8%). **Le déficit devrait à nouveau être légèrement négatif en 2022 (-0,1%),** en raison des dispositifs publics déployés et d'un essoufflement de la croissance (CE, nov. 22). Cette dynamique devrait s'accroître **en 2023 avec un déficit estimé à -1,7%.** Ce déficit devrait être financé par l'émission de dette, portant **le ratio dette/PIB à 26,3% en 2024 (contre 24,5% en 2021).**

## Réactions à l'annonce du green deal industrial plan

**Belgique – Face à l'*Inflation Reduction Act*, la Belgique appelle à une réponse européenne coordonnée qui préserve l'intégrité du marché intérieur**

Avant même la communication de la Commission européenne datant du 1<sup>er</sup> février sur le plan industriel du pacte vert (*Green Deal Industrial Plan*), **la Belgique avait déjà adopté une position critique à l'égard de l'*Inflation***

**Reduction Act.** En effet, le Premier ministre belge a dénoncé début janvier dans le Financial Times<sup>ii</sup> des démarches américaines agressives pour précipiter le « départ » d'acteurs de la chimie et de l'acier, et soutient une réponse européenne centrée sur certains secteurs stratégiques, en souhaitant qu'une réponse proportionnée et efficace soit rapidement adoptée.

Sur la communication de la Commission à proprement parler, la Belgique **crain** qu'une réponse européenne trop forte à l'IRA en matière d'assouplissement du cadre d'aides d'Etat n'entraîne une « course aux subventions » nationales, qui se ferait au détriment des « petits pays » aux capacités budgétaires et fiscales limitées. La Belgique souhaite préserver le dispositif de protection du marché intérieur en **priviliant une révision proportionnée du cadre des aides d'Etat**, notamment s'agissant des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), plutôt qu'une pérennisation du régime d'exemption temporaire appliqué en réponse à la crise sanitaire et prolongé pendant la guerre en Ukraine.

**Pays-Bas** – Le gouvernement soutient une stratégie de long-terme européenne en réponse à l'IRA, mais insiste sur la préservation du cadre concurrentiel du marché commun

La Haye est favorable à l'élaboration d'une stratégie de long-terme, dotée d'instruments et cadres réglementaires adaptés. La réponse UE doit être basée sur une analyse préalable des impacts de l'IRA et sur l'identification « claire » des secteurs relevant d'une importance stratégique pour les défis sociétaux à venir et les capacités de gain à l'échelle UE.

Aussi, le gouvernement **soutient dans l'ensemble le Green Deal Industrial Plan** annoncé par la Commission. Il se félicite de l'accent mis sur la simplification du cadre réglementaire pour accélérer la double transition et a notamment une forte attente sur le *Critical Raw Materials Act*. En outre, les autorités sont favorables à l'accélération des procédures de reconnaissance et d'équivalence de diplômes et formation entre EM (en maintenant les conditions nationales d'accès au marché du travail) afin de mieux ajuster sur le marché du travail l'offre à la

demande. La Haye soutient un commerce international ouvert, reposant sur un système multilatéral et d'accords bilatéraux pour atteindre les objectifs de durabilité, notamment sur les matières premières critiques et les « technologies propres ».

Le gouvernement est toutefois **prudent sur les mesures liées à la facilitation d'accès aux financements**. Les Pays-Bas ont accueilli très favorablement la proposition de la Commission de priviliier en priorité le recours aux ressources existantes. En revanche, le gouvernement ne s'est **pas officiellement prononcé sur le projet de création d'un « fonds souverains européen »**, estimant ne pas disposer de suffisamment d'informations précises quant à son contenu qui devrait être précisé à l'été dans le cadre de la revue du cadre financier pluriannuel.

Le gouvernement a également fait part de ses préoccupations, crainant une enchère à la subvention et aux crédits d'impôts aussi bien entre EM et vis à vis de pays tiers. C'est pourquoi La Haye préconise de limiter les aides d'Etat à leur objectif initial afin de prévenir toutes distorsions de marché. De fait, **La Haye est défavorable au prolongement et à l'extension à un autre objectif** (transition de l'économie) de **l'encadrement temporaire de crise pour les aides d'Etat** (TCF) déployé à la suite de la guerre en Ukraine. En revanche, les autorités soutiennent l'assouplissement des processus d'accès aux aides d'Etat ciblées et encadrées telles que le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) ou les PIIEC.

**Luxembourg** – Le gouvernement est favorable à une réaction européenne coordonnée ainsi qu'à l'instauration d'un dialogue entre l'UE et les Etats-Unis

Le Grand-Duché soutient l'assouplissement du régime des aides d'Etat afin de garantir une plus **grande prévisibilité et une plus grande sécurité juridique** de ces aides, à condition qu'elles facilitent les transitions énergétique et numérique. **Le gouvernement est assis favorable à des procédures simplifiées**, leur complexité ayant détourné les entreprises luxembourgeoises des PIIEC, les procédures et critères d'accès

prévus « donnant l'impression d'être taillés sur mesure pour les grandes entreprises européennes ». **Luxembourg estime que l'UE doit oeuvrer à parfaire le marché unique et à lutter contre sa fragmentation pour favoriser la compétitivité des entreprises UE (dont PME) à l'échelle du marché intérieur.** Toutefois, le Luxembourg n'est pas favorable à l'élargissement du TCF, privilégiant une ouverture des aides dans un cadre plus durable et prévisible tel que le RGEC. Il s'inquiète également de la différence, en termes absolus, des marges de financements entre les « grands » et « petits » EM craignant des distorsions de marché.

Le Luxembourg soutient une réorientation des ressources européennes existantes plutôt que de la création de nouveaux fonds. Le Grand-Duché reste cependant ouvert à l'idée d'un fonds de souveraineté européen pour renforcer les aides publiques aux industries d'avenir. Néanmoins, il serait nécessaire de préciser ses objectifs et son fonctionnement, ainsi que son articulation avec la révision à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel (CFP), prévue mi-juillet.

## Secteur de l'éolien

**Belgique – Le gouvernement fédéral poursuit une politique volontariste en matière de développement de l'éolien en mer**

En 2022, l'énergie éolienne offshore représente 7,5% de l'électricité produite en Belgique, faisant de la Belgique le 4<sup>e</sup> producteur d'énergie éolienne en mer au monde, derrière la Chine, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les parcs belges alimentent l'équivalent de 2 M de ménages, avec 6,6 TWh produits en 2022 ; le secteur emploie 14 000 personnes et devrait créer 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030.

Le 18 mars 2022, le gouvernement fédéral avait réhaussé son ambition en matière de capacité installée d'éolien offshore à 8 GW, soit un quadruplement des capacités existantes d'ici 2040. Pour ce faire, outre l'extension du parc actuel, la Belgique entend améliorer ses

capacités de stockage et la puissance de ses éoliennes. Dans le contexte de la crise énergétique, le mécanisme de soutien pour les cinq parcs éoliens en mer les plus récents a été revu via un 2-sided contract for difference : les pouvoirs publics soutiendront les parcs lorsque les prix sont très bas ; au-delà d'un certain plafond, les bénéfices seront reversés à l'Etat.

Pour la construction d'une 2<sup>e</sup> zone en mer du Nord, baptisée « princesse Elisabeth », le gouvernement fédéral vise 3,15 à 3,5 GW de capacités supplémentaires. Les appels d'offres doivent a priori débiter d'ici 2023 pour une mise en service à partir de 2028. Ces nouvelles infrastructures seront connectées entre elles via l'île énergétique Princesse Elisabeth, première au monde, qui sera construite d'ici 2026 par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité Elia et une coentreprise. Le coût du projet, d'environ 450M€, bénéficie d'une subvention de 99,7 M€ du plan de relance européen. Dans cette perspective, la Belgique a renforcé sa coopération avec le Danemark, une interconnexion hybride devant relier d'ici 2030 les îles énergétiques des deux pays, et le Royaume-Uni. Au niveau régional et international, la Belgique, avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark, s'est associée à la déclaration d'Esjberg du 19 mai 2022 pour tripler les capacités éoliennes en mer d'ici 2030 (65 GW) et les décupler d'ici 2050 (150 GW), afin de faire de la mer du Nord la « centrale électrique verte » en Europe. Elle a par ailleurs officialisé son adhésion à l'Alliance mondiale pour l'éolien en mer lors de la COP27 en novembre 2022. Lors du sommet de Zeebrugge le 14 février 2023, la Belgique et l'Allemagne étaient par ailleurs convenues d'accélérer le développement de l'éolien en mer : les deux pays seront particulièrement attentifs aux projets hybrides offshore conjoints et transfrontaliers.

## Pays-Bas – Le gouvernement néerlandais a des objectifs élevés pour le développement de l'éolien en mer, qui offre encore un grand potentiel au regard des autres énergies renouvelables (ÉnR)

L'éolien en mer se distingue des autres formes d'ÉnR par sa marge de progression significative alors que : (i) l'éolien terrestre est entravé par des difficultés juridiques liées à l'évaluation environnementale ; (ii) la biomasse est contestée dans son caractère durable et n'est plus subventionnée depuis juin 2021 ; (iii) le potentiel du photovoltaïque est déjà bien entamé avec 14,3 GW installés en 2021 (contre 4,6 GW en 2018). **Avec 2,5 GW de capacité installée en 2022, et 1,5% de la consommation énergétique finale**, la contribution de l'éolien en mer au bouquet énergétique national reste marginale.

**L'objectif gouvernemental en matière de déploiement d'éoliennes en mer a été quasi doublé en fév. 2022 pour atteindre une capacité installée de 21 GW d'ici 2030** (contre 11 GW précédemment). L'éolien en mer représenterait ainsi 16% de l'énergie finale et 75% de la consommation nationale d'électricité en 2030. Le gisement éolien au large des côtes des Pays-Bas est l'un des meilleurs en Europe : eaux peu profondes (moins de 50 m), vent frontal de 13 à 22 km/h en moyenne et proximité des sites d'implantation des parcs éoliens vis-à-vis du littoral (de 11 à 60 km). Le Programme gouvernemental pour l'aménagement spatial en Mer du Nord ([Noordzeeprogramma](#)), élaboré en concertation avec les différents usagers de l'espace maritime, détermine les 8 zones qui accueillent ou accueilleront des champs éoliens en mer d'ici 2030 en reconnaissant l'éolien offshore comme une « activité d'intérêt national ».

En septembre 2022, le gouvernement a annoncé viser un développement accru de l'éolien en mer au-delà de 2030 : **respectivement 50 GW et 70 GW d'ici 2040 et 2050**. Ces capacités seront notamment affectées à la production d'hydrogène vert par électrolyse. La production d'hydrogène au droit des champs éoliens maritimes est également perçue par le gouvernement comme une solution permettant de transporter de l'énergie tout en contournant

les limites de capacité du réseau électrique, qui sont dès à présent rencontrées.

## Luxembourg – Le gouvernement du Luxembourg a conclu un accord de coopération avec le Danemark pour le développement d'un projet éolien offshore

Le gouvernement du Luxembourg, pays qui importe 85% de son électricité et traditionnellement peu favorable à l'énergie nucléaire au niveau européen, privilégie les projets d'énergies renouvelables. Il a notamment signé en 2021 un accord de coopération avec le Danemark en vue de développer un projet éolien offshore d'une capacité de 10 000 à 12 000 MW. L'accord de coopération, allant de 33 à 66 M€ (selon les besoins annuels au Luxembourg en statistiques d'énergies renouvelables) sur la période 2021 à 2025, a été adopté en projet de loi par la Chambre des députés en février 2023. Il prévoit également le développement d'autres projets d'énergie renouvelable comme le financement des îles énergétiques prévues en mer du Nord (qui seront reliées aux éoliennes offshore) ou l'hydrogène vert.

Sur le territoire national, le gouvernement mise sur une « offensive solaire » et sur le développement de l'éolien terrestre, de la géothermie et du biogaz. Dans le domaine du bâti, le gouvernement souhaite que les pompes à chaleur soient le nouveau standard.

## Secteur du nucléaire

### Belgique – Les autorités formalisent avec Engie-Electrabel les conditions de la prolongation de deux réacteurs nucléaires dans le cadre d'un accord décisif

L'accord de gouvernement d'oct. 2020 avait confirmé la décision de sortie du nucléaire en 2025, incluant la possibilité d'une éventuelle prolongation de 2 des 7 réacteurs du parc en cas de menace de la sécurité d'approvisionnement du pays. **Dans le contexte de la crise énergétique, le gouvernement fédéral avait décidé en mars 2022 de prolonger de 10 ans la durée de vie des 2 réacteurs les plus récents,**

**Doel 4 et Tihange 3** (capacité installée de 2 GW). A la suite d'un accord de principe à l'été 2023 entre les autorités et l'exploitant Engie-Electrabel, l'accord du 9 janvier 2023 vient formaliser cette prolongation et permettre à Engie-Electrabel de démarrer les études environnementales et techniques liées à l'exploitation à long terme des 2 réacteurs. Il fixe les contours de la **nouvelle structure financière dédiée aux deux unités prolongées, détenue à 50-50 par l'Etat belge et Engie**. L'accord définit le cadre d'un **plafonnement des coûts futurs liés au traitement des déchets nucléaires**, incluant une prime de risque à la charge de l'exploitant. Il est prévu que le **gouvernement fédéral et Engie arrêtent les montants d'ici mi-mars 2023**. **Les parties sont convenues de fournir leurs meilleurs efforts pour un redémarrage des réacteurs en novembre 2026**, sachant que les deux unités seront éteintes le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour Doel 4 et le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour Tihange 3.

## Pays-Bas – Les Pays-Bas veulent renforcer la part du nucléaire dans leur mix électrique

L'accord de la coalition gouvernementale des Pays-Bas, auquel est lié le gouvernement Rutte IV entré en fonction en janvier 2022, cible une réduction de 60% en 2030 des émissions de GES (contre 55% en UE) par rapport à 1990. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le gouvernement fait le choix d'inclure le nucléaire dans le mix énergétique, en prévoyant à la fois une prolongation de la durée de vie de la seule

centrale en activité (Borssele) au-delà de 2033 et la construction de deux nouvelles centrales nucléaires de génération III+ d'ici 2035 (avec un budget dédié de 5 Md€). Avec 2 réacteurs de 1 à 1,65 GW chacun, le programme permettrait de porter à 9 voire 13% en 2035 la part du nucléaire dans le mix électrique (contre 3% actuellement).

Visant un début des travaux en 2028 pour une mise en service en 2035, le gouvernement prévoit de lancer la procédure d'appel d'offres en 2024. D'ici là, le gouvernement doit traiter plusieurs questions : confirmer le site d'implantation de la centrale (a priori à proximité de la centrale en activité à Borssele), trouver le mode de financement optimal, etc.

## Événements à venir

**14/03/2023** – [Future of work](#), événement de la CCI France-Belgique à Bruxelles dédié aux solutions françaises de rétention du personnel et de renforcement du bien-être, de l'engagement et du sentiment d'appartenance au sein des entreprises.

**20-21/04/2023** – [Pavillon CCI France Belgique au salon Municipalia](#) qui réunit les acteurs des pouvoirs locaux belges à Marche-en-Famenne.

**23-24/05/2023** – Salon de la [PLMA](#) « Le monde de la Marque de Distributeur » à Amsterdam

<sup>i</sup> [Winter 2023 Economic Forecast: EU Economy set to avoid recession, but headwinds persist \(europa.eu\)](#)

<sup>ii</sup> [Belgium accuses US of 'aggressive' push to lure European business | Financial Times \(ft.com\)](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)